

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le
lundi le 07 mars 2016 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-
Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Noëlle Jodoin
Monsieur Rémi Tétreault

Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.
Madame Martine Lavoie a motivé son absence.
Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du premier février 2016.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Assermentation de monsieur Rémi Tétreault, conseiller au siège # 2.

4.2 Formation sur le comportement éthique.

4.3 Inscription au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec.

4.4 Vente pour impôts fonciers non payés.

4.5 Politique pour souligner des événements spéciaux.

4.6 Campagne de vaccination en milieu rural.

4.7 Avril, mois de la jonquille.

4.8 Changement d'une vitre thermos à la porte d'entrée de la mairie.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Congrès des directeurs des services contre les incendies.

5.2 Formation en désincarcération.

5.3 Monsieur Marco Lafleur.

5.4 École nationale des pompiers du Québec.

5.5 Adoption de la structure hiérarchique pour le service des incendies.

5.6 Prochaine rencontre avec la firme Icarium.

5.7 Bilan annuel du schéma de couverture de risques en incendie.

6- Transport routier

6.1 Directive de changement ponceau branche # 2 du cours d'eau Champigny
(rang de l'Égypte).

6.2 Requête au ministère des Ressources naturelles pour une modification
cadastrale (Petit 10^e rang).

6.3 Cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour interventions
urgentes sur le réseau de service auprès du ministère des Transports du
Québec.

6.4 9^e et 11^e rangs – Décompte progressif # 2.

- 6.5 9^e et 11^e rangs – Décompte progressif # 3.
- 6.6 Demande de soumission pour l'abat-poussière.
- 6.7 Achat de matériel de signalisation.
- 6.8 Achat de 2 harnais.
- 6.9 Formations.
- 6.10 Achat d'un épandeur à chaux et ligneur pour aérosol inversé.
- 6.11 Mandat à monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, pour effectuer une étude concernant le stationnement sur la rue Principale.

7- Hygiène du milieu

- 7.1 Assemblée générale et adhésion 2016 à l'OBV Yamaska.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Modification de la réglementation en urbanisme pour le camping de la Détente.
- 8.2 Offre de services de Gestim inc. pour la refonte des règlements d'urbanisme.
- 8.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Carrières Saint-Valérien inc.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs du 22 février 2016.
- 9.2 Le Tour des Générations.
- 9.3 Lettre de remerciement de la Fabrique de Saint-Valérien.
- 9.4 Lettre de démission de madame Mélanie Borduas-St-Pierre à titre de coordonnatrice en loisirs.
- 9.5 Affichage de l'offre d'emploi et autorisation de procéder aux entrevues pour l'embauche de la coordonnatrice et 6 animateurs du camp de jour.
- 9.6 Utilisation du terrain de soccer comme stationnement le 24 juin pour la fête nationale.
- 9.7 Drainage des terrains de soccer pour utilisation en 2017.
- 9.8 Achat d'un tableau indicateur pour le dek-hockey.
- 9.9 Achat de deux buts pour le dek-hockey.

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-112 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Guilmain-Phaneuf.
- 10.2 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-113 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Laliberté & branche Sud-Ouest.
- 10.3 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-114 modifiant l'article 3 du règlement 2015-100 désignant les personnes pour l'application du règlement 2015-100.
- 10.4 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-115 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Ruisseau Fontaine, embranchement Messier sections A et B, Principal et branche 1.
- 10.5 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-116 décrétant un règlement concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture des fossés et abrogeant les règlements 561-01, 2006-05, 2009-12 et 2011-45.
- 10.6 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-117 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau F.X. Filiatreault.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

- 11.1 Adoption du règlement 2016-110 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Edmond Chaput.

- 11.2 Adoption du règlement 2016-111 modifiant l'article 2.16f (concernant les chiens) et l'article 4 (concernant les chats) du règlement 2012-65 relatif aux animaux.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Dépôt du rapport financier et de l'auditeur pour l'année financière 2015.
12.2 Demande d'un projet au Fonds de développement rural.
12.3 Mandat à la coordonnatrice en loisirs pour la mise à jour de la Politique de la famille.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 53-03-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Dépôt du rapport financier et de l'auditeur pour l'année financière 2015.
12.2 Demande d'un projet au Fonds de développement rural.
12.3 Mandat à la coordonnatrice en loisirs pour la mise à jour de la Politique de la famille.

Retirer l'item 5.3 : Monsieur Marco Lafleur.

Et de retirer l'item 5.5 : Adoption de la structure hiérarchique pour le service des incendies.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du premier février 2016

Résolution 54-03-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du premier février 2016 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 55-03-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 26,975.07\$, les comptes payés au montant de 74,146.45\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 07 mars 2016 au montant de 34,495.26\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Assermentation de monsieur Rémi Tétreault, conseiller au siège # 2

Suite à la fin de la période des déclarations de candidatures le 19 février 2016, la personne suivante a été proclamée élu sans opposition le 19 février 2016:

Monsieur Rémi Tétreault au poste # 2.

Je, Rémi Tétreault, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Rémi Tétreault

Déclaré sous serment devant moi le 07 mars 2016 à Saint-Valérien-de-Milton

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

4.2 Formation sur le comportement éthique

CONSIDÉRANT l'obligation de tout nouvel élu de suivre une formation sur le comportement éthique et de déontologie;

CONSIDÉRANT le calendrier des formations soumis;

CONSIDÉRANT que tout nouvel élu a 6 mois de son assermentation pour suivre cette formation obligatoire;

Résolution 56-03-2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyée par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire monsieur Rémi Tétreault à la formation concernant le comportement éthique et de déontologie conformément à la Loi et ce, au montant de 275\$, taxes en sus, et de défrayer les frais de déplacement et de repas conformément à la réglementation municipale actuelle.

4.3 Inscription au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec

Résolution 57-03-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le directeur général au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 503\$, taxes en sus et de défrayer les frais relatifs à l'hébergement, repas et déplacement conformément à la réglementation en vigueur.

Le congrès aura lieu du 15 au 17 juin 2016.

4.4 Procédures de vente pour impôts fonciers non payés TROISIÈME ET DERNIER AVIS

Résolution 58-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- 1- d'approuver la liste des taxes impayées déposée à ce conseil et identifiée par les numéros matricules suivants :

54065-6145-96-9075
54065-6246-40-0605
54065-6347-46-1818
54065-6444-36-9548
54065-6448-08-2505-0-013
54065-6547-84-0443
54065-6646-69-5521
54065-7151-79-7479

- 2- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à expédier par courrier recommandé aux personnes endettées envers la municipalité l'avis de procédure de vente pour taxes non payées et dues depuis 2014 et suivants;
- 3- d'expédier l'état des taxes impayées 2014 et suivants à la MRC des Maskoutains afin de vendre les immeubles pour taxes;
- 4- qu'advenant le cas de paiement des taxes 2014 par les dites personnes avant le 15 mars 2016, que le paiement comprenant capital et intérêts doit être fait en argent comptant ou par chèque certifié émis par une institution financière au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;
- 5- d'informer la commission scolaire de la démarche;
- 6- de mandater madame Raymonde Plamondon, Maire, pour enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton lors de la vente pour taxes par la MRC des Maskoutains.
- 7- Que les montants en dessous de 50\$ soient exonérés.

4.5 Politique pour souligner des événements spéciaux

Considérant que les élus prennent connaissance de la Politique pour souligner des événements spéciaux;

Considérant que cette Politique est déposée séance tenante;

Résolution 59-03-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter la Politique pour souligner des événements spéciaux.

4.6 Campagne de vaccination en milieu rural

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs formulés dans le projet Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

CONSIDÉRANT que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT qu'en 2013, 2014 et 2015, la MRC a organisé, avec le concours des municipalités locales et le CISSS Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a

su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de «Saint-Valérien-de-Milton» souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

Résolution 60-03-2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Ménard
Appuyée par monsieur Rémi Tétreault
Et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de «Saint-Valérien-de-Milton» à permettre à ses citoyens, au nombre de «1869», de pouvoir recevoir les services de vaccination offerts par le CISSS Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2016 ;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement;

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

4.7 Avril, mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Résolution 61-03-2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

4.8 Changement d'une vitre thermos à la porte de la mairie

Résolution 62-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Vitrierie S.M.D. afin de remplacer une vitre thermos teintée 32 pouces par 77 pouces au montant de 415\$, taxes en sus, incluant l'achat et l'installation.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Congrès des directeurs des services contre les incendies

Résolution 63-03-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'inscrire le directeur du service contre les incendies au congrès de l'Association des chefs des services contre les incendies du Québec (ACSIQ) à Gatineau qui aura lieu du 21 au 24 mai 2016 à Gatineau au montant de 417\$, taxes en sus. Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront remboursés selon la réglementation municipale en vigueur.

5.2 Formation en désincarcération

Résolution 64-03-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription de messieurs Alain Bourbeau et Pierre-Luc Normandin à une formation en désincarcération donnée par la firme Service aux entreprises régionalisées à Drummondville en mars et avril 2016. Le coût est de 3,115.82\$, taxes incluses (total pour les 2 candidats). Que les frais de repas et de transport soient remboursés selon la réglementation municipale en vigueur.

5.3 Monsieur Marco Lafleur

Cet item est retiré.

5.4 École nationale des pompiers du Québec

Considérant que les municipalités sont partiellement subventionnées par l'État pour la formation des pompiers ;

Considérant que l'École nationale des pompiers du Québec profite des municipalités en haussant les frais de formation depuis que ces frais sont partiellement subventionnés par le gouvernement ;

Résolution 66-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de contester la manière dont l'École nationale des pompiers du Québec profite de la situation économique actuelle relativement aux frais de formation et d'en informer le ministère de la Sécurité publique.

5.5 Adoption de la structure hiérarchique pour le services des incendies

Cet item est reporté.

5.6 Prochaine rencontre avec la firme Icarium

Considérant l'offre d'Icarium pour une rencontre afin de planifier les prochaines étapes ;

Considérant qu'un montant a été adjugé au budget 2016 ;

Résolution 68-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de planifier une rencontre afin d'élaborer et d'identifier les prochaines étapes.

5.7 Bilan annuel du schéma de couverture de risques en incendie (4^e année)

Considérant que le directeur du service contre les incendies soumet le bilan annuel pour l'an 4 du schéma de couverture de risque ainsi que l'analyse des dernières années ;

Résolution 69-03-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie touchant la quatrième année.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Directive de changement ponceau branche # 2 du cours d'eau Champigny (rang de l'Égypte)

Considérant qu'un ponceau a été changé l'an passé dans le cours d'eau Champigny traversant le rang de l'Égypte;

Considérant que des sédiments subsistent en aval du ponceau et que des travaux d'entretien du cours d'eau Champigny, branche 2 étaient requis sur environ 200 mètres linéaires;

Considérant que ces travaux sont mineurs et qu'un permis a été émis par la MRC des Maskoutains;

Résolution 70-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les travaux d'entretien selon la directive de changement soumise par monsieur Jean-Sébastien Bouvier en date du 18 février 2016 pour un montant approximatif de 2,670\$, taxes en sus, et d'entériner la signature de la directive de changement par le directeur général.

Madame Noëlle Jodoin se retire de la table des délibérations pour le sujet suivant ayant un intérêt familial.

6.2 Requête au ministère des Ressources naturelles pour une modification cadastrale (petit 10^e rang)

Considérant qu'en 1998, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a mandaté Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, afin de diviser une partie du chemin montré à l'originaire (Petit 10^e rang) étant un territoire non cadastré dans le but de procéder à la reconfiguration de la courbe du chemin, dossier 150550;

Considérant que la partie résiduaire du chemin est encore propriété de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant qu'il serait nécessaire de céder les parties résiduaire au propriétaire riverain;

Considérant que cette opération cadastrale a été effectuée avant la réforme cadastrale;

Résolution 71-03-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, afin de soumettre au ministère des Ressources naturelles une requête pour une modification cadastrale touchant la parties résiduaire des lots 3 556 694 et 3 556 814 du cadastre du Québec.

Madame Noëlle Jodoin reprend sa place à la table des délibérations.

6.3 Cautionnement annuel et permission de voirie annuelle pour interventions urgentes sur le réseau de service auprès du ministère des Transports du Québec

Considérant que des services municipaux sont présents sous les routes sous juridiction du ministère des Transports;

Considérant qu'il pourrait y avoir intervention de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton afin de réparer ses propres services à l'intérieure de l'emprise du réseau provincial;

Considérant qu'il faut une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur ledit réseau provincial;

Résolution 72-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer le ministère des Transports :

Que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transports et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000.00\$;

Que monsieur Sylvain Laplante, responsable des travaux publics ou son remplaçant monsieur Patrick Dolbec sont autorisés à signer les permis;

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes.

6.4 9^e et 11^e rang – Décompte progressif # 2

Considérant la recommandation de monsieur Jean Beauchesne, ingénieur de la firme WSP, afin de payer le décompte progressif # 2 pour les travaux de pulvérisation, rechargement et pavage du 9^e et 11^e rang 2014, dossier 141-20890-00;

Résolution 73-03-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer à Pavage Maska inc. le décompte progressif # 2 représentant 5% du décompte complet soit la somme de 45,923.86\$, taxes incluses.

Que ce montant soit défrayé à même la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

6.5 9^e et 11^e rang – Décompte progressif # 3

Considérant la recommandation de monsieur Jean Beauchesne, ingénieur de la firme WSP, afin de payer le décompte progressif # 3 pour les travaux de pulvérisation, rechargement et pavage du 9^e et 11^e rang 2014, dossier 141-20890-00;

Résolution 74-03-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer à Pavage Maska inc. le décompte progressif # 3 représentant 5% du décompte complet soit la somme de 45,923.86\$, taxes incluses.

Que ce montant soit défrayé à même la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et que le paiement soit effectué seulement sur réception du cautionnement exécuté au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

6.6 Demande de soumission pour l'abat-poussière

Résolution 75-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le directeur général à demander, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton,

des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'abat-poussière selon les nouvelles règles en vigueur.

Le prix demandé devra être désigné au litre pour 80,000 litres de chlorure de calcium 35% (CaCl₂ en concentration 35%).

D'informer les soumissionnaires invités que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard des soumissionnaires. De plus, la Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur que ce soit.

6.7 Achat de matériel de signalisation

Considérant qu'il faut changer des panneaux de signalisation et des tuteurs;

Considérant la soumission de Les Agences Sylvie Racine # 1197;

Résolution 76-03-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter chez Les Agences Sylvie Racine le matériel décrit dans la soumission # 1197 au montant de 4,772.09\$, taxes incluses. Qu'un transfert budgétaire de l'ordre de 4,353\$ soit effectué à ce sujet du compte 02-320-00-521 au compte 02-355-00-640.

6.8 Achat de 2 harnais

Résolution 77-03-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de 2 harnais conformes chez Acklands Grainger au montant de 421.98\$, taxes en sus.

6.9 Formations

Résolution 78-03-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer les coûts pour la formation nécessaire aux employés des travaux publics en ce qui concerne SIMDUT 2015, signalisation des travaux et formation RCR.

6.10 Achat d'un épandeur à chaux et ligneur pour aérosol inversé

Considérant la soumission # 8400519 de Le groupe Sport-Inter plus concernant un épandeur à chaux et un ligneur pour aérosol;

Résolution 79-03-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition d'un épandeur à chaux et d'un ligneur pour aérosol inversé chez Le groupe Sport-Inter plus pour la somme de 837.37\$, taxes incluses. Le transport est de 205\$ est au besoin.

6.11 Mandat à monsieur Jean-Sébastien Fournier, ingénieur à la MRC des Maskoutains, pour effectuer une étude concernant le stationnement sur la rue Principale

Résolution 80-03-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services IE16-54065-085 afin d'effectuer un relevé d'arpentage, préparer une étude préliminaire et une estimation budgétaire de cases de stationnement sur la rue Principale en face de l'église et de l'épicerie au montant d'environ 2,639.25\$ et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre de services.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Assemblée générale et adhésion 2016 à l'OBV Yamaska

Considérant que l'Organisme du Bassin Versant tiendra son assemblée générale le jeudi 24 mars 2016 ;

Résolution 81-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le maire madame Raymonde Plamondon afin de représenter la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton lors de l'assemblée générale, de défrayer les frais de repas au montant de 30\$ et de renouveler notre adhésion pour l'année 2016 au montant de 50\$.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Modification de la réglementation en urbanisme pour le Camping de la Détente

Considérant que les propriétaires du Camping de la Détente désirent effectuer l'implantation d'un parc de mini-maisons et maisons mobiles;

Considérant que l'usage du camping se situe dans la zone RU-102 et que la classe C-740 n'est pas autorisée;

Considérant qu'il faut ajouter l'usage mais aussi élaborer sur la classe d'usage camping incluant le parc de mini-maisons et maisons mobiles;

Considérant qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction et l'adoption du règlement en 2006;

Résolution 82-03-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Gestim pour modifier le règlement d'urbanisme actuel pour faire la correction nécessaire et permettre l'usage dans la bonne zone.

8.2 Offre de services de Gestim inc. pour effectuer la refonte des règlements d'urbanisme

Considérant qu'il y aura une refonte du schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains;

Considérant que, pour cette occasion, la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton devra faire la concordance de ses règlements et ce, dans un délai de 6 mois;

Considérant que la réglementation actuelle a été adoptée depuis 10 ans;

Considérant que la réglementation actuelle présente certaines anomalies et qui rend difficile l'application du règlement;

Considérant l'offre de services 2016-URB-240 de la firme Gestim inc. pour effectuer la refonte complète des règlements d'urbanisme qui peut prendre une année;

Résolution 83-03-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la firme Gestim inc. pour effectuer la refonte des règlements d'urbanisme et d'accepter l'offre de services au montant de 21,500\$, taxes en sus. Que le coût soit défrayé à même le surplus accumulé non affecté.

8.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Carrière St-Valérien inc.

Considérant que Carrières St-Valérien inc. soumet une demande d'aliénation et de lotissement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant les lots 4 619 923 et 3 555 544 du cadastre du Québec;

Considérant que la superficie visée touche deux terrains agricoles de 5 880.3 mètres carrés;

Considérant qu'il y a échange de terrains;

Considérant que les lots sont contigus et que le but est de régulariser et de simplifier le découpage entre les deux lots;

Considérant que l'usage des deux lots est agricole et restera agricole après l'usage;

Considérant que, suite à l'autorisation accordée par la Commission, un permis de lotissement devra être émis et que les nouvelles parties de lots seront jumelées aux lots existants pour former deux lots conformes à la réglementation en vigueur;

Considérant que, suite à l'autorisation accordée par la Commission, nul n'est dispensé de demander un permis par ailleurs exigé en vertu d'une autre loi, d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement municipal;

Considérant que la demande ne contrevient à aucune réglementation municipale en vigueur;

Résolution 84-03-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande d'aliénation et de lotissement soumise par Carrière St-Valérien inc.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs du 22 février 2016

Le procès-verbal de la réunion du comité des loisirs en date du 22 février 2016 est déposé. **Envoyé feuille volante pour annoncer vin et fromage**

9.2 Le Tour des Générations

Le comité OPP de l'école St-Pierre organise la deuxième édition du Tour des Générations qui se tiendra le samedi 30 avril 2016.

Conséquemment,

Résolution 85-03-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'autoriser le non accès partiel à certaines rues entre 07H00 et 12H00 ;
- Avoir des pompiers et des premiers répondants afin d'assurer la sécurité et les premiers soins s'il y a lieu (attendre la recommandation du comité du service incendie) ;
- Inscrire le lien de la préinscription sur le site internet de la municipalité ;
- D'effectuer le nettoyage avec le balai de la municipalité sur une section des rues visée avant le 30 avril 2016 ;
- De fournir tables de pique-nique, estrades, génératrice, signalisation, balise, cônes oranges ;
- D'autoriser l'OPP de l'école St-Pierre à utiliser le centre communautaire pour effectuer l'inscription le jeudi 07 avril 2016 de 16H00 à 21H00.

9.3 Lettre de remerciement de la Fabrique de Saint-Valérien

Une lettre de remerciement de la Fabrique est déposée suite à la participation de la municipalité en prêtant gracieusement le centre communautaire ainsi que les frais de conciergerie à l'occasion du souper pour souligner l'engagement des bénévoles en communauté paroissiale.

9.4 Lettre de démission de madame Mélanie Borduas-St-Pierre coordonnatrice en loisirs

Considérant que madame Émie Dupont-Courchaine revient de son congé de maternité ;

Madame Mélanie St-Pierre-Borduas remet sa lettre de démission à titre de coordonnatrice en loisirs.

La Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton remercie madame St-Pierre-Borduas pour le magnifique travail professionnel qu'elle a effectué à titre de coordonnatrice en loisirs auprès des citoyennes et citoyens de Saint-Valérien-de-Milton.

9.5 Affichage de l'offre d'emploi et autorisation de procéder aux entrevues pour l'embauche de la coordonnatrice et 6 animateurs du camp de jour

Considérant que madame Mélanie Borduas-St-Pierre quitte le poste de coordonnatrice en loisirs ;

Considérant que madame Émie Dupont-Courchaine revient de son congé de maternité ;

Considérant que madame le maire ne peut être présente les 29 et 30 mars 2016 pour la tenue des entrevues ;

Considérant que ce sera madame Émie Dupont-Courchaine qui supervisera les employés du camp de jour ;

Résolution 86-03-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

- D'autoriser la publication des offres d'emplois ;
- De reporter la tenue des entrevues en avril 2016 au moment opportun où madame Émie Dupont-Courchaine et madame le maire pourront passer les entrevues.

9.6 Utilisation du terrain de soccer comme stationnement le 24 juin pour la fête nationale

Considérant que les loisirs organisent la fête nationale le 24 juin 2016 au terrain des loisirs ;

Considérant l'afflux des participants à cette manifestation populaire ;

Considérant qu'il faut un lieu pour stationner les autos ;

Résolution 87-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'utiliser une partie du terrain de soccer pour l'usage du stationnement si les conditions météo le permettent.

9.7 Drainage du terrain de soccer pour utilisation en 2017

Considérant que le grand terrain de soccer a besoin de drainage à cause de l'accumulation d'eau occasionnelle ;

Résolution 88-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la mise en place se fasse sur le grand terrain de soccer actuel pour la saison 2016, lot 4 371 987. Aucun terrain de soccer n'est permis près de la surface du dek-hockey.

Que le responsable des travaux publics soit mandaté pour demander des soumissions auprès de 3 entreprises afin d'effectuer le futur projet de drainage du terrain actuel à la fin de la période de soccer.

La Municipalité soumettra une demande d'aide financière dans le cadre du programme de Fonds au développement rural.

9.8 Achat d'un tableau indicateur pour le dek-hockey

Considérant qu'un panneau indicateur est nécessaire pour le dek-hockey ;

Considérant la soumission déposée # 8400205 de Le groupe Sport-Inter plus ;

Considérant la nécessité d'implanter une prise extérieure avec protection des intempéries ;

Résolution 89-03-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission # 8400205 pour l'achat d'un tableau indicateur pour la somme de 3,142\$, taxes en sus.

9.9 Achat de 2 buts pour le dek-hockey

Considérant qu'il faut faire l'acquisition de 2 buts pour le dek-hockey ;

Considérant la soumission # 8400205 de Le groupe Sport-Inter plus ;

Résolution 90-03-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de deux but de dek-hockey au montant de 1165\$, taxes en sus.

10 AVIS DE MOTION

10.1 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-112 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Guilmain-Phaneuf

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-112 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Guilmain-Phaneuf.

10.2 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-113 décrétant la répartition des travaux exécutés dans le cours d'eau Laliberté & branche Sud-Ouest

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-113 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Laliberté et branche Sud-Ouest.

10.3 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-114 modifiant l'article 3 du règlement 2015-100 désignant les personnes pour l'application du règlement 2015-100

Monsieur Rémi Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-114 modifiant l'article 3 du règlement 2015-100 désignant les personnes pour l'application du règlement 2015-100.

10.4 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-115 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Ruisseau Fontaine, embranchement Messier sections A et B, Principal et branche 1

Monsieur Luc Tétreault donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-115 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Ruisseau Fontaine, embranchement Messier sections A et B, Principal et branche 1.

10.5 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-116 décrétant un règlement concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture des fossés et abrogeant les règlements 561-01, 2006-05, 2009-12 et 2011-45

Monsieur Jean-Guy Jacques donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-116 décrétant un règlement concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture des fossés et abrogeant les règlements 561-01, 2006-05, 2009-12 et 2011-45.

10.6 Avis de motion afin d'adopter le règlement 2016-117 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau F.X. Filiatreault

Monsieur Serge Ménard donne avis de motion afin d'adopter, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2016-117 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau F.X. Filiatreault.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

11.1 RÈGLEMENT 2016-110 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Edmond Chaput.

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

RÈGLEMENT 2016-110 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Edmond Chaput.

Considérant que le cours d'eau Edmond Chaput est sous juridiction de la MRC des Maskoutains;

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a payé une quote-part à la MRC des Maskoutains relativement au paiement des travaux exécutés dans le cours d'eau Edmond Chaput conformément aux articles 975 et 976 du Code municipal;

Considérant qu'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 11 janvier 2016 conformément à la loi;

Considérant que les élus renoncent à la lecture du règlement 2016-110 puisqu'ils ont reçu le projet de règlement deux jours juridiques avant la tenue de la séance et qu'ils déclarent l'avoir lu conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 91-03-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le présent règlement portant le numéro 2016-110 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit à savoir :

Article 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de règlement ***2016-110 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Edmond Chaput aux propriétaires intéressés.***

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 : PAIEMENT DE LA QUOTE-PART

Pour les fins du présent règlement, les coûts relatifs aux travaux exécutés réclamés par la MRC des Maskoutains est de l'ordre de 22,784.53\$ (Résolution 14-07-177 de la MRC des Maskoutains adoptant le règlement 14-402) et que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a déboursé.

Article 4 : RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Pour les fins du présent règlement, la quote-part payé à la MRC des Maskoutains représente le coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Edmond Chaput.

Le coût des travaux est réparti et imposé entre les contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive finale de leurs terrains inclus dans le bassin versant et constatée sur le terrain lors des travaux et établie par la MRC des Maskoutains. Cette répartition est recouvrable desdits contribuables, en la manière prévue au Code municipal, pour le recouvrement des taxes municipales.

Il en est de même des indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et ingénierie et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Le coût des travaux est établi au taux de :

Cours d'eau Edmond Chaput : 193.68\$ l'hectare

Sont et seront par le présent règlement, assujettis aux travaux, les terrains ci-après énumérés, le numéro de cadastre, le numéro matricule, identification du cours d'eau et de sa partie, le nom de la municipalité, la superficie contributive finale en hectare, le montant à l'hectare et le total.

Contribueront financièrement aux travaux du cours d'eau des Dixième et Onzième rangs: les propriétaires inscrits sur l'acte de répartition # 1 annexé au présent règlement et y faisant partie intégrante.

Article 5 : DISPOSITIONS FINALES

Toutes les dispositions des règlements, des procès-verbaux, actes de répartitions ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogés.

Article 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Saint-Valérien-de-Milton, ce 07 mars 2016

Raymonde Plamondon

Maire

Robert Leclerc

Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 11 janvier 2016

Adoption : 07 mars 2016

Avis public : 08 mars 2016

Entrée en vigueur : 08 mars 2016

11.2 Règlement numéro 2016-111 modifiant l'article 2.16f (concernant les chiens) et l'article 4 (concernant les chats) du règlement 2012-65 relatif aux animaux

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Règlement numéro 2016-111 modifiant l'article 2.16f (concernant les chiens) et l'article 4 (concernant les chats) du règlement 2012-65 relatif aux animaux

Considérant qu'il est opportun de modifier les articles 2.16f et 4 du règlement 2012-65 relatif aux animaux;

Considérant qu'il faut statuer et préciser diverses exigences concernant les chats et les chiens;

Considérant la demande du contrôleur animalier;

Considérant l'article 63 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du premier février 2016 par monsieur Jean-Guy Jacques;

Pour ces motifs,

Résolution 92-03-2016

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de décréter ce qui suit à savoir :

Article 1 Le présent règlement s'intitule : *Règlement numéro 2016-111 modifiant l'article 2.16f (concernant les chiens) et l'article 4 (concernant les chats) du règlement 2012-65 relatif aux animaux.*

Article 2 Chiens

L'article 2.16f du chapitre II du règlement 2012-65 ne s'applique pas à la SPCA (Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux), la SPA (Société Protectrice des Animaux) ou le contrôle animalier, organisme de bienfaisance autorisé par la municipalité. Par contre les chiens de race Pitbull recueillis par l'organisme autorisé doivent être relocalisés dans les municipalités qui autorisent cette race.

Article 3 Chats

L'article 4.3 est rajouté au chapitre 4 concernant les chats.

4.3

- A- Il est interdit à toute personne de nourrir un chat dont il n'est pas le gardien;
- B- La nourriture d'un chat doit être placée à l'intérieur d'un bâtiment en tout temps;
- C- Pour prévenir et diminuer les nuisances rattachées à la surpopulation et à l'errance des chats sur le territoire de la

municipalité, le gardien d'un chat qui va à l'extérieur doit au préalable avoir stérilisé son animal en milieu urbain. Cette règle ne s'applique pas en territoire agricole.

D- L'autorité compétente exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par le présent règlement et notamment, elle peut demander une preuve de stérilisation de tout chat qui erre sur le territoire urbain de la municipalité.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général

Avis de motion : 01 février 2016
Adoption : 07 mars 2016
Promulgation : 08 mars 2016
Entrée en vigueur : 08 mars 2016

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Dépôt du rapport financier et de l'auditeur pour l'année 2015

Le rapport financier et de l'auditeur pour l'année 2015 est déposé.

12.2 Demande d'un projet au Fonds de développement rural

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire drainer les terrains de soccer ;

Considérant qu'un prolongement d'un tuyau est nécessaire pour arroser les deux patinoires sur le terrain des loisirs ;

Considérant qu'une demande de subvention doit être soumise au Fonds de développement rural ;

Résolution 93-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser monsieur Robert Leclerc, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, tout document d'aide financière dans le cadre du programme du Fonds de développement rural.

12.3 Mandat à la coordonnatrice en loisirs pour la mise à jour de la Politique de la famille

Résolution 94-03-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater la coordonnatrice en loisirs pour effectuer la mise à jour de la Politique de la famille de Saint-Valérien-de-Milton.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Trous aux 4 chemins avertir MTQ.

Calvette en face de Ti-Noëlle demander au mtq.

Demander au MTQ pont du 10^e rang

14 LEVÉE DE L 'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 95-03-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 21H25 .

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 07mars 2016.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.